

Les 30 ans de l'APCE, évolutions et perspectives

“Paysagiste-concepteur en France, architecte-paysagiste ailleurs, nous apprenons le temps long. Nous connaissons aussi la question de l'échelle du 1/200 000^e à 1/1 pour expliquer le projet aux décideurs, aux entrepreneurs qui vont le réaliser et aux usagers” rappelle Sophie Alexinsky (présidente de l'APCE). Et comme l'a dit Kamala Harris (vice-présidente des Etats-unis) : “sommes-nous la pièce maîtresse de cette adaptation au changement climatique et à cette nécessaire résilience ?”

“Les paysagistes-conseils de l'Etat ont la capacité à innover, à s'approprier les enjeux de territoire car ils ont une vision globale et sensible du territoire. Ils ont la capacité à travailler en mode projet pour prendre en compte tous les enjeux (aménagement, agriculture, biodiversité, paysage et risques) qui ont le paysage comme dénominateur commun” souligne la présidente de l'APCE.

SOUVENIR, SOUVENIRS

“Portée politiquement, la loi paysage a suscité alors une certaine hostilité administrative, évoque Anne Frontier-Kriegel, car si les hauts fonctionnaires savaient gérer les flux, la mission paysage leur demandait d'y juxtaposer les usages car le paysage a une vue globale au-dessus de la science de l'ingénieur. Le paysage est trop rebelle, trop romantique. Et à l'époque, il n'était pas porté par une profession reconnue”. La loi apporte une définition du paysage comme une réalité sensible, un espace temps, une discipline qui implique enquêtes, synthèses et réalisations. Et Jean Cabanel de rappeler qu'à l'époque “le géographe décrivait le paysage, l'agriculteur faisait le paysage, qui n'était jamais assez qualitatif pour les écologistes alors que

**Pour assurer cette transition,
il faut avoir conscience
de la puissance transformatrice
du paysage**

pour les paysagistes seul comptait leur projet”.

C'est le 1% paysage qui a permis d'agir sur le grand paysage (canaux, jardins...) “dans le cadre interministériel de la qualité de vie ». Pour remédier aux désordres de notre territoire (entrées de ville, forêts...), Ségolène Royal porte “la loi de protection et de mise en valeur des paysages” qui reconnaît toutes les structures paysagères (chemins, alignements, murets, réseaux hydrauliques...) même dégradées comme les friches industrielles. Une loi qui donne consistance à un espace qui fonctionne, à une entité paysagère qui peut toucher différentes entités territoriales (communes, département et/ou région) mais qui donne force et beauté au territoire.

Dans la foulée, sera créé le corps des paysagistes-conseil de l'Etat. Dès 1992, au Sommet de la Terre à Rio, parallèlement à la réforme de la PAC, le code rural introduit le rôle des agriculteurs dans l'entretien, la protection et la gestion des paysages. En 2000, la Convention

Européenne du Paysage précise la définition du paysage et intègre la question du développement durable. En 2007, en réaction à l'étalement urbain, les Etats généraux du paysage sont lancés par la SAFER.

LA PUISSANCE DU PAYSAGE

Pour Alexandra Bonnet, directrice de l'ENSP : *“On aborde certes le développement durable mais, ni la notion de paysage, ni la démarche, ni la méthode ne sont évoquées pour assurer cette transition car nous n'avons pas, alors, eu conscience de la puissance transformatrice du paysage ! Encore aujourd'hui, nous sommes discrets, défensifs sur les outils et diagnostics. Le paysage n'est pas encore une hypothèse de travail mais un agrégat de connaissances. Il faut inverser la vapeur avec une politique pro-active en définissant nos priorités, à savoir :*

- former pour peser en tant que métier comme le font les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'agronomie ;
- travailler sur les grands objectifs nationaux dont le ZAN qui est l'enjeu de cette décennie pour rendre opérationnelle cette désartificialisation des sols car bétonner la ville serait aussi la réchauffer ;

La question du paysage est celle du vivant, de la biodiversité et de la qualité de vie pour offrir des espaces de respirations dans tous les projets d'aménagement”.

“Le paysage est riche de sa contemplation, de ses rencontres” soutient Anne Frontier-Kriegel. Le paysage est façonné par les peuples, *“les misérables”* qui excellent dans la créativité. Agissons sur le grand paysage, sur la qualité des paysages, du

Quelle formation pour aujourd'hui et demain ?

En France, malgré la tradition française héritée de Le Nôtre et celle de l'école française du paysage, les professionnels ont le titre de paysagiste-concepteur et non celui d'architecte-paysagiste comme ailleurs en Europe alors que l'équivalence internationale est nécessaire. Autre immense paradoxe alors que la commande publique augmente, on enregistre *“un effondrement des moyens de formations et une perte de visibilité de nos formations, placées sous la tutelle de 3 ministères !”* alertent enseignants et étudiants. *“N'est-il pas temps de mettre de l'ordre dans l'organisation et le financement de nos formations”* souligne Pablo Lhoas (directeur de l'Ecole Nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille), de simplifier les tutelles et de reprendre la négociation pour user du titre d'architecte-paysagiste. *“Nos 5 écoles sont aptes à former à la démarche paysagère, elles ont une méthodologie pertinente face aux enjeux actuels mais manquent d'un soutien politique fort”*, revendique Fanny Romain (enseignante à l'Institut Agro Rennes-Angers). *“Tout l'enjeu de la formation est de croiser les compétences, les réflexions sur les métiers, les formations et leurs coûts (environ 8 000 euros /an pour un paysagiste-concepteur mais 19 à 25 000 euros/an pour un ingénieur)”* analyse Marc Verdier (maître de conférence à l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy). *“Sans oublier de développer la recherche car nous sommes dans un tournant structurel et non conjoncturel”*, soutient Romain Lajarge (enseignant à l'école d'architecture de Bordeaux), il nous faut aussi plus de recherche appliquée, d'actions et de développement car nos métiers impactent 2,7 millions de salariés et fonctionnaires qui font la ville et la campagne.

Dans ce contexte, faut-il demander la tenue des Etats généraux du paysage, sous l'égide du ministère de la transition écologique, pour qualifier et quantifier les données, pour développer la filière en interaction avec les écoles du paysage, l'innovation et la recherche avec les laboratoires et les universités, et plus globalement pour s'interroger sur les formations et travailler à la nécessaire reconnaissance et valorisation du métier.

beau et du sensible au service de la biodiversité. L'agro-écologie permet aussi de travailler sur les formes, les tailles et la structure des parcelles en parfaite cohérence avec les enjeux. Imaginons des agro-paysages alliant développement, agriculture (réduction des GES, vie des sols, pollinisation...) et paysage.

Et Jean-Pierre Thibault de conclure *“n'est-il pas temps de faire une politique par le paysage pour mener à bien cette transition écologique ?”*

PAYSAGE ET TRANSITION

Et Laure Thierré (Côtes d'Armor) de souligner que *“le paysagiste-concepteur s'inscrit dans une nouvelle dynamique très positive pour articuler le projet, engager la planification nécessaire dans cette période de changement et orchestrer les études”*. Si la loi du 8 janvier 1993 a mis le paysage au cœur de la loi et acté la création de l'APC, pour Vincent Tricaud : *“En 30 ans, on est passé de l'ingénierie infrastructurelle à l'ingénierie territoriale. Les rapports entre les services de l'Etat et les collectivités ont évolué et les paysagistes-concepteurs ont aujourd'hui un rôle stratégique dans le projet territorial car nous délivrons aussi beaucoup d'explications relatives aux lois et objectifs nationaux (ZAN, eau, incendies...) aux élus”*. Par ailleurs, avec l'ANCT, la culture de l'administration a beaucoup évolué au profit d'une démarche de projet (quartier, aménagement commercial, publicité et cœur de ville) pour accompagner le projet dans tous ces enjeux. *“Le paysage et le projet enrichissent la réflexion des élus, notamment des maires souvent considérés comme des constructeurs, mais le paysage, ce n'est pas construire”* précise Laure Thierré. Et Sophie Alexinsky d'insister *“si on veut agir sur les objectifs et les enjeux notamment climatiques, il faut avoir du foncier et les moyens de conduire des études et des réalisations”*.

Le moment est venu de s'intéresser à la question de la fonctionnalité des sols, d'insuffler du paysage à l'urbanisme, de constater l'interdépendance entre la biodiversité et le paysage. Neutralité carbone, ZAN, réduction des gaz à effet de serre, qualité de l'air, renaturation des villes (inondation, incendie, érosion), autant d'ambitions qui permettent aussi d'améliorer le cadre de vie, de réduire la pression sur les écosystèmes. *“Toute nouvelle stratégie a un volet paysage spécifique : plan de paysage, Atlas de paysage... Face à l'évolution climatique et à l'érosion de la biodiversité, il faut changer le modèle d'habiter, de construire, de se déplacer... et le paysage facilite cette transition”*, milite Emmanuel de Lanversin.

LE PROJET POUR UN PAYSAGE DE QUALITÉ

Entre planification spatiale et planification paysagère, deux écoles de pensées diffèrent entre la campagne où 90 % des sols sont occupés par l'agriculture et la forêt et la ville où 10 % des sols sont « verts ». Ainsi pour François Tacquard (parc textile du Weserling), il faut connaître l'histoire sociale, agricole, naturelle et patrimoniale du lieu ; mobiliser les acteurs, planifier et dessiner les paysages pour les expliquer et trouver de nouvelles énergies avec les élus pour réaliser des paysages de qualité.

Pour Joël Baud-Grasset, président de la FNCAUE : *“Pays, paysans, paysages, c'est un tout. La culture est au centre de nos préoccupations, elle précède le travail de l'ingénieur. Entre émotions et tensions, entre agriculture et développement touristique, et alors que 50 % des 400 000 agriculteurs vont bientôt partir à la retraite, il est nécessaire d'accrocher l'économie locale à nos territoires pour avoir des paysages de qualité”*. En ville, à l'exemple d'Angers, *“le schéma directeur des paysages est*

fédérateur de toutes les interventions sur le territoire communal”, explique Hélène Van Cruyppenninck (adjointe au maire), “car le végétal et le paysage sont indispensables à la qualité de notre vie. Dans le projet urbain, c’est le paysagiste qui fait le lien entre le public et le privé (promoteurs immobiliers...), c’est l’enjeu de la ville résiliente”.

Dans ce millefeuille, la Région a trouvé sa place, commente François Werner (Vice-président de la Région Grand-Est), *“cet échelon apporte recul dans le temps et dans l’espace. Face à la multiplicité des Scot, l’exercice du Sradett est de mettre en cohérence et en mouvement, en toute équité, un vrai travail de paysage pour notre région. Avec 6 PNR, des crédits territoriaux, des politiques directes, d’autres européennes (mares, murs en pierres sèches, haies)... sans être tutelle, nous devons être arbitre et incitateur pour travailler, sans dogmatisme, qualitativement en catalysant les énergies à nos projets territoriaux”.*

“En 1967, en créant les PNR, on a réconcilié la ville et la campagne en offrant des espaces récréatifs aux urbains, explique Michaël Weber (président de la Fédération des parcs naturels régionaux), le projet de territoire a été élargi aux territoires voisins avec beaucoup de transversalités (agriculture, patrimoine, culture) et de nombreux échanges avec les élus attachés à leur territoire”.

Toute la question est aussi d’intégrer la question de l’habitat, de la mobilité et de l’activité (précarité/ travail, mobilité/inclusion, exclusion/solidarité) dans le plan de paysage car la dimension et la biodiversité humaines font partie intégrante du paysage, du cadre de vie et de la qualité de vie des habitants donc de leur bien-être.

Mais aujourd’hui, ZAN, ZFE ou partage de l’eau sont potentiellement des “bombes” entre la ville et la campagne. Alors que l’urgence n’est jamais bonne conseillère, la défiance apparaît, la méthode n’est pas acceptée.

Il faut répondre à la radicalité qui se développe, reprendre langue et contact avec les habitants, recréer du lien et de la confiance entre la ville (coûts de la centralité, impacts de la métropolisation) et la campagne (qui n’est pas seulement un territoire ou un paysage à consommer). En effet, soutient Joël Baud-Grasset, *“tout en aménageant notre territoire, la dynamique des exploitants agricoles et forestiers est au service d’une économie locale”.* Définir les biens communs permettra d’éviter les effets d’aubaine et les effets spéculatifs (ZAN et rente foncière). Prendre en compte la dimension sociale, relever le défi alimentaire et énergétique, redécouvrir le potentiel des territoires pour redonner de l’espoir. *“Que de chemin parcouru depuis la loi Paysage”, conclut Emmanuel de Lanversin, “depuis l’évolution du rôle et des missions du paysagiste-concepteur, de la loi Paysage à la planification territoriale, des politiques de préservation aux objectifs de reconquête. Nos débats témoignent de belles perspectives, le paysage revêt des formes multiples et transversales pour abonder le projet local. Il faut sensibiliser à grande échelle pour prendre conscience que nos modes de vie contribuent au paysage (alimentation, mobilité, biodiversité), qu’il faut associer les habitats au dialogue. Toute notre ambition est donc d’améliorer nos recherches, en soutenant les plans de paysage et nos écoles de paysage, pour produire des outils de connaissance et des paysages de qualité”. ■*

1/2

URBENCEA

Les 30 ans de la loi Paysage

A l'occasion des 30 ans de la loi Paysage et de l'APCE, différents intervenants et professionnels ont croisé leurs analyses et se sont interrogés sur la place et l'apport de la démarche paysagère dans les transitions écologiques et énergétiques, soulignant l'importance du projet de territoire comme garant d'un paysage de qualité.

En introduisant cette journée, Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat à l'écologie, a souligné que si *"toute infrastructure impacte nos territoires, le paysage et les projets de qualité sont importants pour le cadre de vie des populations"*. C'est d'ailleurs dans cet esprit de qualité paysagère et écologique que s'inscrivent les 106 Atlas de paysage. C'est aussi l'enjeu de la formation des Elus à la démarche paysagère qui sera engagée cet automne 2023 dans trois territoires pilotes. Par ailleurs, le Fonds vert est aussi un levier pour la conservation de la biodiversité alors que le Plan paysage, réalisé à partir d'un diagnostic, permet d'élaborer une stratégie paysagère de qualité avec un volet biodiversité et ce, dès 2024, avec l'OFB.

PAYSAGE ET DÉMOCRATIE

Le temps du paysage est-il celui de la démocratie ? En engageant ce débat, Chantal Jouanno (ancienne présidente de la Commission nationale du débat public) précise que *"la question du paysage se pose de manière différenciée selon les projets et les territoires, mais qu'elle est systématique en cas d'infrastructures énergétiques qui sont perçues comme une défiguration du paysage, une atteinte au territoire. Le débat est alors émotionnel et provoque de difficiles arbitrages démocratiques quand on ne pose pas la question du pourquoi"*. Il est vrai, poursuit Soline Archambault (directrice du réseau Grands Sites de France), que *"face au développement économique et touristique, le paysage s'inscrit dans l'imaginaire collectif auquel sont fortement attachées les populations. La protection est régalienne mais le projet est local et cette liberté de gouvernance et d'organisation permet*

une grande créativité au service de la stratégie territoriale". Il est difficile d'objectiver une valeur sensible comme le paysage (entre classement/protection et dialogue territorial). Mais le projet permet de dépasser les tensions sur des sujets aussi sensibles que l'usage de l'eau et des espaces. Malgré des intérêts divergents, le temps et le dialogue permettent d'argumenter et de cheminer vers le projet. *"Le paysage est une émotion esthétique et affective avec une reconnaissance culturelle"*, confirme Laure Planchais (paysagiste-conseil de l'État), *"c'est pourquoi lors d'un projet de paysage, on essaye de recréer cette trame partagée et de l'enrichir avec le regard porté par les uns et les autres. Il s'agit de concevoir et gérer le projet tout en contant l'histoire du lieu, c'est le récit du projet de paysage sachant que la mémoire humaine d'attachement au territoire se découvre sur le terrain"*. Tous et partout, même sur une friche industrielle, nous constatons l'attachement des populations au lieu, à son histoire, à la beauté du paysage. L'apprentissage du dialogue et de la civilité sont nécessaires à la définition du projet. La valeur affective et démocratique du territoire est inaliénable quelle que soit l'organisation et la gouvernance.

En quoi le paysage est-il un projet démocratique ? s'interroge la philosophe Catherine Larrere. Dès 1860, nous avons protégé les *"séries paysagères"* (à l'exemple de la forêt de Fontainebleau) reconnaissant ainsi la dimension patrimoniale et l'exception du lieu. Contradictoire, le projet de paysage est tourné vers l'avenir, et le paysage vécu comme une émotion liée au territoire, lieu de tous les attachements (tournés vers l'enfance, le passé). C'est pourquoi le projet n'est pas celui d'un seul regard (le motif) mais

une diversité de regards, donc de tensions et d'affrontements, entre les tenants du projet "destructeur" et la protection du lieu. En effet, le paysage n'est pas un élément de nature et la nature n'est pas un état mais une dynamique donc partie prenante du projet et de sa synergie. Le débat démocratique se fait nécessaire : du fait des biais culturels, les avis doivent s'exprimer avant le consensus. Le paysage, ce sont des lieux de vie biologique et humaine donc, à ce titre, il doit s'inscrire dans le débat démocratique. Et Chantal Jouanno de reprendre que la demande sociale et démocratique a évolué et s'est transformée. La démocratie suppose de participer à la décision, de nombreux arguments sont opposés au projet ce qui ne veut pas dire que le débat est réellement engagé. Le projet doit être systématiquement objectivé, il faut apporter les détails (les photomontages ne suffisent pas), convoquer les experts pour nourrir le débat car le paysage est pluriel. Si la critique, même minoritaire, est légitime, il faut aujourd'hui objectiver la question de manière la plus neutre et en faire un objet de débat "normal". Or, pour cela, il faut du temps et que le regard change mais surtout que les regards se croisent. Pour cela, nous avons besoin de temps, de partager un vocabulaire, de se nourrir de l'expérience des uns et des autres. "La question du paysage est éminemment importante et le message commence à être entendu" reconnaît Sophie Alexinsky (présidente de l'APCE). Mais le regard porté au paysage est un rapport au temps long donc contradictoire avec l'urgence climatique et avec le temps et le rythme de la démocratie.

"Faire vivre cette démocratie, relève Soline Archambault, c'est partager et donner des arguments et inscrire les acteurs dans le projet". En effet, pour éviter d'être un alibi ou du rafistolage, précise Laure Planchais, "le paysage doit être préalable au projet de territoire". "Alors si le paysage est le préalable, conclut Catherine Larrere, laissons le dernier mot à la nature puisque nous en sommes".

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

L'histoire du paysage a beaucoup évolué. Au 19^e, les métropoles ont des objectifs de santé et de salubrité publiques et les paysagistes développent largement des concepts de ville-parcs pour accompagner la densification urbaine et l'organisation des réseaux, avec une certaine idée de "nature en ville". Après guerre, le besoin est de se loger, les architectes vont inventer l'architecture à 4 façades et les paysagistes se focaliser sur les usages des espaces (parkings, aires de jeux...). Aujourd'hui, poursuit Henri Bava (président de la FFP), "avec l'orientation écologique et sociale, on parle de paysages partagés, de diagnostics, d'usages car le projet doit répondre à la question de notre futur. Changement climatique et transition écologique introduisent de nouvelles focales, sur la biodiversité notamment qui suppose une matrice, un sol, un support "ouvert" donc désimperméabilisé. Car au-delà de l'émotion, de l'esthétique et du visible, nous travaillons avec l'invisible : le sol et le sous-sol pour développer la biodiversité urbaine et cela fait consensus aujourd'hui". Face à ces objectifs, le paysagiste reste un généraliste qui a besoin de nombre de spécialistes avec lui car la transition écologique pour être efficiente doit associer diverses expertises et spécialités. "Sans oublier que la biodiversité, c'est bien plus

qu'une collection d'espèces, ce sont toutes les interactions entre les espèces", souligne Luc Abbadie (directeur de l'Institut de la Transition Environnementale de Sorbonne Université). La biodiversité, c'est comme un puzzle en perpétuelle évolution donc fondamentalement instable. Le paysage est ambigu car il procède de la dynamique du vivant ; ses interactions impactent le vivant (énergie, fertilité de sols, pollinisation...) qui s'adapte tout en modifiant le lieu. Chaque élément de l'écosystème dépend des divers organismes présents et toute une série de modifications en chaîne, à l'échelle micro ou macro (forêt, océan, climat...), peuvent avoir des incidences même géopolitiques. Tout détermine nos conditions de vie, l'impact végétatif sur la captation

et la séquestration du carbone tout comme les interactions avec les êtres humains qui agissent en accompagnement ou en contradiction avec la biodiversité. Ce sont les espèces qui bougent mais pas toutes à la même vitesse, c'est pourquoi il est difficile de prédire et de prévoir. Et c'est une belle pagaille car, aujourd'hui,

l'accélération est telle (5 à 10 fois) que le vivant est dépassé par la vitesse du changement climatique. "En matière de ressource en eau, vos débats sur le paysage, lieu du vivant, convergent avec ceux sur l'eau" intervient Aude Witter (Eau Adour Garonne). Lieu du vivant, le paysage est lieu de démocratie, de l'amont à l'aval dans une dynamique de bassin (associant usagers, agriculteurs, industriels, pouvoirs publics), tout l'enjeu est de trouver une/des solutions à la résilience des territoires. Notre regard sur l'eau et sur le milieu dans lequel elle s'inscrit change. Elle n'est plus un flux à canaliser, endiguer ; aujourd'hui remembrement des rivières, facilitation des transports sédimentaires, restauration des haies et des zones humides sont nécessaires à la gestion quantitative et qualitative des eaux. Et à la surface de notre planète, cette couche si fragile qu'est le sol (qui accueille 25 % de la biodiversité) est essentielle au cycle de l'eau. L'enjeu est de désimperméabiliser les sols, d'accompagner l'agriculture dans cette transition écologique en diversifiant l'assolement et les cultures. Il faut re-complexifier et réparer, notre capacité à réinvestir les sols par notre résilience doit être conduite rapidement et sans regret avec des solutions fondées sur la nature. Croisons les données, les compétences et, comme le précise Henri Bava : "Les Atlas de paysage pourraient concentrer toutes les informations du site car le projet de paysage est situé". Disposer d'un corpus commun, des savoirs scientifiques et vernaculaires, des données, en définissant des règles générales, permettrait d'agir dans le bon sens car l'accumulation d'essais et d'expériences, sur un temps long, permet de comprendre et de connaître. Toutefois, si le regard extérieur au microcosme local est intéressant, le projet ne saurait supporter d'erreurs techniques dans sa mise en œuvre. En effet, si la planification est inscrite dans un temps long, la politique d'aménagement s'écrit alors dans une logique d'impacts et de préventions. En matière d'urbanisme et de gestion des eaux, enjeux majeurs, la mobilisation des acteurs et des solutions, l'organisation des débats permettent de fabriquer, plus qu'un consensus, un compromis. En ville, de plus en plus chaudes, bruyantes et violentes, se pose la question de la mobilité, les solutions fondées sur la nature peuvent réparer les disfonctionnements urbains, réinventer la qualité de la ville. "Diversification et complexité des solutions sur les territoires sont un élément clé de cette résilience", conclut Luc Abbadie. ■

**Porteur d'émotions,
le paysage est une valeur sensible.
Pour nourrir le projet,
il faut du temps
et que les regards se croisent**